LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par 25 nov LINCOLN & GREEN.

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par 25 nov BENJ. BOOTH & Co.

TRAITES sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC, 25 nov rue Royale, No. 103

LETTRES DE CHANGE sur France, à vendre par 21 nov J. MAGER.

LETTRES DE CHANGE sur les Etats-Unis, à vendre par 21 nov J. MAGER.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par HARRISON, BROWN & Co, 15 nov rue Royale, No. 117

TRAITES sur France et New-York, à vendre par 12 nov P. J. TRICOU, rue Louis

TRAITES sur France, à vendre par FR. PERRET & GALLY, 22 oct 59, rue Toulouse

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par A. QUERTIER & BOUTIN.

90 ACTIONS de la Banque de l'Union de la Louisiane, (de la campagne) à vendre par 15 oct P. J. TRICOU, rue St. Louis.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Bordeaux et Marseilles, à vendre par 9 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur France, à vendre par P. J. TRICOU, rue St. Louis.

LETTRES DE CHANGE sur France et New-York, à vendre par 25 sept T. NICOLET & Co.

MARCHANDISES SECHES

S. W. OAKEY & CO.—*No. 33, rue de Chartres, encoignure de celle de la Douane.*—Ont en magasin et offrent à vendre à des prix raisonnables, un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES d'Europe, de l'Inde et du pays. Cet assortiment sera renouvellé fréquemment, et par chaque arrivage, et consiste en Draps superfins et ordinaires, bleus, noirs, verts, bruns et mélangés; Satinets cordés et unis, bleus, mélangés et couleurs de fantaisie; Flanelles blanches, jaunes, vertes et imprimées, Kerseys coton et laine et en laine seule, bleus, gris et verts; Etoffes à habits couleur olive, brune &c.; Serges à [illegible] et autres usages; Etoffes à doublures rouge, [illegible] noirs et en couleur; Merinos en couleur, 7/8, 4/4 et 6/4; Circassiennes en couleur et noires; [illegible] noires et blanes; Demi bas en laine, et en laine d'agneaux gris et blanes; Bas de soie pour dames unis et brodés; do. en coton; do. en laine, vigogne et mérinos, noirs et en couleur; Demi bas pour hommes en soie, coton et laine; Bas de laine blancs et bruns pour hommes; Mouchoirs de goût en soie, crêpe, satin, thibet laine et mérinos; Shalls assortis en batiste, hernani, crêpe de Prusse, Valenciennes, mérinos et soie, brodés; Mouchoirs spittafields, bandanas, foulards et soie de l'Inde; Mouchoirs madras, faux madras; do. Bandanas bleus en coton, flag do, Cravates en soie noire italienne, satin et levantin; Mousselines Soyeuses unies et au tambour; do. Jaconas 4-4 et 6 4; do. unies et à dessins; Batiste 4-4, 5 4 et 6 4; do. à draperie, rayée, damassée et brodée; Linons Bishop, fausse batiste; Etoffes pour gilets de Marseilles, Valenciennes, mérinos et soie; Crêpes noirs français; Gros de Naples fin et ordinaire; Lustrings noirs, smashows, pongées, sarsenets; Levantines, Gros de Berlin, Tafetas à Cassis; Florences en couleur; étoffes à gilet en soie; Gants de hommes en soie, castor et peau de daim; do. pour hommes en peau de daim; do. en fil, coton et laine; Toiles d'Irlande 5-4 et 12-4; do. superfines et communes; Linons, estompilles; Mouchoirs batiste à bordures et unis; Toiles ouvrées de Russie assorties, do. damassées, de 9 4 et 10-4; Serviettes en coton et en fil, damassées; Toiles de Russie à draps, blanches et écrues; Osnaburgs, burlaps, dowlas, blancs et écrus, Pickeburgs et toiles à draps, de Porter; Toiles à draps imitation de Russie; Rubans à cerouge, et garniture en inflotas et satin, Boutons en nacre, os et autres; Bretelles en gomme elastique, laine, soie et coton; Cordons en soie, noirs et blancs; frangés à meubles, cordonnet en soie et coton; Castores Angola, Luna et de Rouen; Couvertures Mackinaw, rayées et de fantaisie; do. françaises de 3 points et 3 1-2 points; do. de 4 points à 8/0; do. anglaises de 4, 6, 8 et 10 points; do. Whitney, mérinos, rose et française; Calicos noirs, et en couleurs, fins et communs; Chintz français, anglais et suisses; do. fins et communs à meubles; Bonnets et chemises de laine; Coton floche et à coudre, d'Orel et d'Alexandre; Etoufles assorties, au paquet ou à la livre; Fil patenté blanc, noir et assorti; Soieà coudre, de l'Inde et d'Italie, assortie; Coton à coudre, blanc et en couleur; Robes en batiste et en mousseline; Bonnets 4 4, 5-4 et 6-4; dentelles bobinet, Orin 4 4, 5 4 écru; Etoffes à moustiquaires, en mousseline et en fil; Courtepointes de Marseilles; couvertures de lit; Voiles et shalls en bobinet et en gaze; Entre deux, garnitures, &c. dentelles; Parapluies, parassols &c.

Marchandises sèches du pays.

Cotons à draps et à chemises, blancs et écrus, 3/4, 7/8, 4/4 et 5/4; Cotons forts de Lowell unis et croisés; do. Kerseys; écossaises bleues, 3/4, 7/8 et 4/4; Flanelles Canton, écrues et blanches; Gingas à tablliers et à chemises, 3/4, 7/8 et 4/4; Gingas à meubles, bleus, et rouges, 4/4, et 5/4; Bonteuil et stamoises; coutils 3/4, 7/8 4/4 et 6/4; Mousselines fondation; Mollinets; Flanelles écarlates, rouges et vertes; Cotonnades, Guandaroles 4/4 et 5/4; Indiennes Merrimack et Fall River, bleues et le goût; Shalls et mouchoirs de coton; Courtepointes; coutils en coton, blancs et écrues; Ginghams à meubles; demi bas tricotés; Satinets assortis; storm points, &c. 14 nov

GROSEILLES FRAICHES & CITRONS FRAIS—Un assortiment choisi de ces articles, reçus et à vendre par le soussigné, par livre ou par quantité. S'adresser à WM. SMITH, rue de la Douane, No. 85

Aussi—Un assortiment de sauces pour poisson, ketchup au champignon, à la noix, &c. et fruits à l'eau de vie choisis &c. 3 déc

EPICES.—100 sacs de premières qualités d'épices, à vendre par TIERNAN CUDDY & CO, 21 nov rue des Magasins, No. 80.

EN débarquement du navire Balauchan, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, rue Royale, No. 147—Vins en barriques, haut St.-Emilion de 1825; Grave medoc 1828 et Canoy 1-28; ainsi que 5 pipes eau-de-vie 4me. preuve—Le tout à des prix raisonnables ainsi qu'un grand assortiment des mêmes articles arrivés par d'autres navires.

6 nov P. LAFAYE.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans, débarqués du navire Taïma, de Bordeaux.

190 paniers bouteilles vides,
300 paniers ani ette superfine, marque de Champion,
50 barils vinaigre blanc

CARRIERE & BORDUZAT,
13 nov rue St. Louis, No. 11.

BANQUE DES ARTISANS ET COMMERCANTS 5 novembre 1833.—A vendre des Traites à vue sur New-York au pair.

5 nov JAS. B. HULLIN, caissier.

BANQUE DES ARTISANS & COMMERCANS
Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1833.

CONFORMEMENT à la neuvième section de la charte, avis est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, ou à leurs représentans légaux, qu'une élection de onze directeurs pour l'année suivante, aura lieu dans le local de la dite Banque, *le lendi*, 7 janvier 1834, entre dix heures du matin et deux heures de l'après-midi.

Par ordre de la direction.
5 déc JAS. B. HULLIN, caissier.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NELLE.-ORLEANS, 3 *Decembre* 1833.

AVIS—Les régistres de transport de cette institution en cette ville, en conséquence de l'assemblée des actionnaires qui sera tenue le 14 du courant seront clos du 10 au 15 du courant, et antérieurement à chaque élection annuelle des directeurs les registres de transport seront clos à dater du 20 de février jusqu'au 1er. mardi de mars chaque année.

Les dits registres seront ouverts par cette institution, à la *Bank of America* à New-York, *Granite Bank* Boston, *Schuylkill Bank*, Philadelphie, et dans toutes les autres banques du Nord où des registres de transport peuvent être émis; et ils seront clos depuis le 31 janvier, jusqu'au 1er. de mars de chaque année.

Par ordre de la Direction,
5 déc JOSEPH SAUL, caissier

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

DES propositions cachetées, pour la charpente de la maison de Banque à bâtir encoignure des rues de la Douane et Royale, seront reçues jusqu'au 15 du courant. Les personnes qui désirent contracter s'adresseront, pour les explications, à l'architecte qui se trouvera à la banque chaque Mardi, Jeudi et Samedi entre 4 et 6 heures de l'après-midi

4 déc J. B. PERRAULT, caissier.

SOCIETE—Les soussignés ont ce jour formé une société, sous la raison de *M. S. Cucullu, Lapeyre & Co. Nouvelle-Orléans, 1er. décembre 1833.*

M. S. CUCULLU,
J. M. LAPEYRE,
TH. MASCUCULLU,

ETAT DE LA LOUISIANE—*Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans*—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—28 novembre 1833—*Thomas Williams* contre *ses creanciers et les creanciers de Thomas Williams & Co.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le mardi 10 décembre prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et *leurs propriétés sont suspendues.*

Par ordre de la Cour.
29 nov—3 FRED. BUISSON, *dép. greffier*

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans. 26 novembre 1833—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 6488—*Chs. Armstrong* vs. *ses créanciers.*—Sur motion de M. Schmidt, avocat de P. Thompson, syndic des créanciers du débiteur, et sur présentation d'un tableau de répartition, il est ordonné que tous les intéressés aient à déduire, d'ici au jeudi, 12 décembre prochain, les raisons pour lesquelles *ledit tableau ne serait pas homologué*, et la répartition faite en conséquence, et le syndic déchargé de toute responsabilité.

Extrait des minutes—Bureau du Greffier, 27 Novembre 1833. F. BUISSON,
29 nov—3, en 10j greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 7073—*Robert P. Todd* contre *ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, avis est donné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Wm. Boswell, not. public, le jeudi, 12 décembre 1833, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur la situation des affaires de l'insolvable; jusqu'à ce jour, toutes poursuites contre sa personne et ses biens, sont et demeurent suspendues. M. C. Rost a été nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour.
6 nov—10,2ps F. BUISSON, dép. gref.

FRUITS DE MALAGA, &c.

EN débarquement du brick Globe de Malaga,
400 caisses de raisins *muscats et fleuris*,
400 demi caisses et quarts de caisses.
133 jarres d'oignons,
414 pouceaux d'eau de vie espagnole, pour le marché mexicain; à vendre par
4 déc LINCOLN & GREEN.

HUILE DE LIN—20 barils, (qualité supérieure) en débarquement du bateau à vapeur Don Juan, à vendre par TOURNE & BECKWITH,
4 nov 28 et 29, Nouvelle-Levée

DEMANDE—On demande un bon jardinier, les conditions seront avantageuses; s'adresser au rédacteur de cette feuille. 27 nov—12

GELEE DE CRANBERRY ET DE GROSEILLE DE NORD.

LES amateurs de venaison, de Canard sauvage et autre gibier, peuvent pendant la saison, se pourvoir de Gelée de Groseille rouge du Nord, et de Gelée ou de Sauce de Cranberry; aussi de Gelée de Cerises et de Pommes, renfermées expressément et à ordre, dans de beaux bocaux en verre, de 1 et 2 livres, par douzaine ou par bocal. S'adresser comme de coutume à

W. J. SMITH,
rue de la Douane, No. 85

N. B. Un approvisionnement constant de Ketchups, sauces pour poisson, fruits à l'eau de vie, &c. 3 déc

ON désire louer une maison pour une famille peu nombreuse; le loyer ne devra pas excéder 50 piastres par mois. On aimerait assez que ce fut entre la rue du Canal et St. Pierre. Pour renseignemens, s'adresser à

AYER, DELANY & CO,
22 nov Rue de la Levée, près des magasins bleus.

Succession de William Blunt.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Seth V. Nye, un des curateurs de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
3 déc W F C DUPLESSIS, rég

Succession de William Blunt.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la *présente publication*, les raisons pour lesquelles le compte présenté par George Ashridge, un des curateurs de la dite succession, ne serait point *approuvé* et *homologué*, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,
3 déc W F C DUPLESSIS, rég

DROGUES, MEDICAMENS, &c.

LES soussignés viennent de recevoir et ouvrent en ce moment 300 ballots formant un assortiment complet de *drogues, médicamens*, préparations chimiques, remèdes secrets, parfumeries, instruments de chirurgie, couleurs, huiles, &c. Les dits articles ayant *été choisis*, par l'un des associés, pendant son séjour à New-York, Philadelphie et Baltimore, sont garantis de première qualité et seront vendus à des prix raisonnables. Messieurs les marchands de la campagne et les droguistes sont invités à venir examiner l'assortiment au No. 89, rue de Chartres.

30 oct DUCONGE & PEYCHAUD.

A VENDRE.

UNE SUPERBE HABITATION ET UN BEL ATELIER.

PRES DE BATON-ROUGE, (LOUISIANE.)

IL sera vendu à l'encan, le lundi 6 de Janvier prochain 1834, sur les lieux, toutes propriétés réelles et personnelles, de la succession de feu JOHN ANDERSON, ci-devant de la paroisse d'Est Baton-Rouge, consistant en une **SUPERBE HABITATION**, connue sous le nom de *Richland* (*Terre Riche,*) située à deux milles et demi de Bâton-Rouge, et mesurant 1738 arpents (plus ou moins,) dont 500 sont en culture, et 400 arpents en bois de bout, entourés d'une bonne barrière, et offrant de grands avantages pour le paturage, étant principalement couverte de cannes. Les terres qui ne sont point entourées, sont bien boisées et d'une bonne qualité, y compris une cyprière bien garnie.

LES AMELIORATIONS DE L'HABITATION SONT **UNE MAISON** de maitre, en briques, à deux étages, consistant en trois appartements et un grenier, qui est latté et plâtré et deux grandes galleries devant et derrière, appuyées sur de beaux pillers en briques qui montent jusqu'au toit; le tout achevé dans un joli genre.

UN MOULIN A SCIE, un moulin à maïs, un moulin à coton; une paire de scies de réchange, et une presse de coton à vis doubles; le tout construit depuis 18 mois. Les moulins à scie et à coton, marchent par le moyen de la vapeur, et sont construits sur les derniers modèles, et ont été très-avantageux au défunt. Il y a des marchés déjà faits *pour scier toute espèce de bois, et pour toute la quantité* que le moulin pourrait fournir.

UNE MAISON d'économe, avec gallerie devant et derrière, construite en bois.

Une excellente CUISINE et une MAISON à Laver.

ESCLAVES.

93 ESCLAVES DE DIFFERENTS SEXES ET AGES,

en y comprenant un bon Forgeron, un excellent Charpentier, un tuseur de Roues, un Jardinier et un bon Cuisinier.

SEIZE TETES DE CHEVAUX petits et grands, HUIT paires de BOEUFS de trait, et à peu-près TRENTE TETES de VACHES et de VEAUX,

DEUX WAGGONS pour chevaux et pour bœufs, une charrette pour cheval, et un cabriolet avec ses chaines et ses vis, complet.

Des meubles de maison; des livres, parmi lesquels se trouvent une collection du *New-Edimburg Encyclopedia*, en 17 volumes—Aussi, un assortiment complet d'outils pour forgeron et charpentier et d'autres outils aratoires de toute description en usage dans ce pays.

RICHLAND est considéré comme un des endroits les plus sains de la campagne, et qui depuis deux ans, n'a pas joui du moindre négre. La terre en cultivation est neuve, ayant été en parc, défrichée depuis 1830, et est considérée égale à n'importe la quelle dans les environs. L'habitant en a été cultivant cultivé en coton et en maïs, mais peut-être employé également à la culture de la canne à sucre, en sus des diverses sucreries qui l'avoisinent. On ne pense pas qu'il existe un sol qui offre de plus grands avantages aux habitant entreprenants sous le rapport de sa localité et des autres circonstances.

La terre sera vendue par lots pour la commodité des acquéreurs, et les esclaves en bloc.

CONDITIONS:

La terre sera vendue à un crédit de un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction et payables en banque, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les esclaves seront vendus, un tiers à soixante jours, à dater du jour de la vente, et le reste au fer. février 1835, en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et payables en banque.

Les propriétés personnelles; toutes sommes au-dessous de quatre piastres comptant, pour toutes sommes au-dessus et au-dessous, à un crédit de quatre-vingt dix jours, en billets endossés à satisfaction, et payables en banque.

Les actes de vente seront passés par devant C. W. Crawford, notaire public, aux frais des acquéreurs.

La vente commencera à 10 heures du matin, et continuera les jours suivans jusqu'à conclusion.

Richland, près Baton-Rouge, le 27 nov. 1833.

W. ANDERSON,
3 déc—6,1ps Exécuteur des bénéfices de John Anderson.

PAROISSE JEFFERSON—*Cour des Preuves*—Lundi, le 30 décembre prochain, à 11 heures du matin, sera exposé en vente publique, à la porte de la salle de la Cour des Preuves de cette paroisse, en la ville de Lafayette, par le soussigné juge de la dite cour, en vertu d'un ordre par lui donné en date du 25 courant, les propriétés *réelles et immobilières* de feue Marie Bacchus, consistant en quelques vaches, quelques vaches et aux et en une **HABITATION**, *située sur la rive* droite du fleuve, à 10 milles environ au-dessous de la Nouvelle-Orléans, ayant un arpent de face et 40 de profondeur, bornée en haut par la propriété de M. G. A. Waggaman, au-dessous par celle d'Honoré Bacchus.

Conditions: Les objets comptant, l'habitation payable à 6 et 12 mois du jour de la vente, l'acquéreur fournissant des billets *endossés à satisfaction* de l'exécuteur testamentaire et hypothèque jusqu'au parfait paiement.

2 nov—3 F. DUGUE, *juge*

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.

ON demande deux commis aux débarquements et chargements. Ceux qui se présenteront devront être entièrement capables de remplir cette place.

Par ordre de la Direction,
30 nov H. G. BECQUET, secrétaire.

VIN DE BORDEAUX.

30 BARRIQUES Vin de Montferrand; 12 do. Vin de Médoc; en débarquement du navire Anne Louise de Bordeaux, et à vendre par

F. H. PETITPAIN,
26 nov rues Chartres & Toulouse

EN débarquement de la goëlette Josefa, et à vendre par les soussignés, 626 cuirs de bœuf et quelques sacs d'indigo. COURVAL, ACEBO & CO,
26 nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 6

LE soussigné reçoit par le navire New-Orleans, venant du Hâvre, et offre à vendre les articles suivants:

Meubles de goût.—Armoires à glace, Bureau ou Secretaires, Commodes, Toilettes fort élégantes, Consoles, Tables rondes à dessus de marbre, do. à écarté, do. à ouvrage, do de nuit, Berceaux d'un joli goût, et très élégantes, Sophas, do. causeuses, Fauteuils, Chaises à Pianos, Casiers & Pupitres à musique, Lavabos, Ecrans pour cheminée, Chiffoniers, Tabourets, Gueridons peints et unis, Gardes-robes, nécessaires à barbe, Corbeilles à main, do. de marine, do. découpées, &c.

Ornemens divers.—Glaces de toutes dimensions, grande variété de gravures encadré, assortiment considérable de *Pendules en tout genre, quelques unes très riches et à musique*, toutes des goûts les plus nouveaux, Vases assortis aux pendules. Jolis ornements de *divers genres* pour rideaux; très beaux Lustres et demi lustres en cristal, vases riches en porcelaine et autres.

Bronzes—Lampes à suspension à 4, 6 & 8 becs, do. pour cheminée, do. de côté; sous Lampe, Lampes d'un genre nouveau.

Plaqués—Candelabres, Flambeaux, Bougeoirs, Porte-Liqueurs, Porte-Huilliers, Sucriers, Moutardiers, Coquetiers, Girandoles, &c. Superbes Services en porcelaine; articles de fantaisie, très riches et autres en porcelaine, cristal, bronze, &c. *Plus:* un grand assortiment de Verrerie et porcelaine à vendre par caisse.

Fourrures—Chinchila, Petit-gris, Boas.

Une quantité d'articles de différents genres; tels que, *Garde-manger en fil de fer verni*, Balais de crin, Plumeaux, Boîtes à étrennes, Soufflets d'harmonica, Racahout.

Matelats élastiques. V. LSIN VIGNAUD,
Rue Conti, No. 58, vis-à-vis la Banque de la Louisiane.
4 nov—10,3ps

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 22 novembre courant, il sera vendu, le Lundi 30 décembre 1833, à l'heure de midi, et au café de la Nouvelle Bourse, de cette ville, les biens ci-après décrits, dépendant tant de la succession de feu José Estevanell que de la *société* d'Estevanell & Courval, savoir:

1°. Un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues des Magasins et Poydras, au faubourg Ste. Marie, mesurant 82 pieds 10 pouces face à la rue des Magasins, sur 114 1-2 pieds de profondeur et face à la rue Poydras; ensemble les divers édifices qui s'y trouvent.

2° Tous les droits et privilèges de Bail qu'a et peut avoir ladite société d'Estevanell & Courval, pendant 18 ans, à partir du 1er. octobre 1831, *sur un lot de terre situé* au dit faubourg, à l'encoignure des rues des Magasins et Notre-Dame; mesurant 101 1-4 pieds de face à la rue des Magasins, sur 123 1-2 pieds de profondeur, et face à la rue Notre Dame; sur lequel se trouve bâtie une maison en briques et à étage, divisée en un grand magasin d'entrepôt au rez-de-chaussée, et en 5 corps-de-logis séparés, au premier; chacun avec cuisine, chambre à domestiques, &c.

3° Une *négresse nommée Nina, créole, âgée d'environ* 30 ans, un peu cuisinière et domestique de maison, avec ses deux enfans, mulâtres, nommés Lise de 9 ans et Charles de 7 ans.

4° Le brick Manuelita, du port d'environ 174 tonneaux, avec ses agrès et apparaux.

5° La polacre Tres Amigos, *d'environ 198 tonneaux, avec ses agrès*, &c.

6° La polacre Vizcaina, du port d'environ 134 tonneaux, avec ses agrès, &c.

7° La goëlette Tita, du port de 136 tonneaux, avec tous ses agrès, &c.

8° La goëlette Bien Aparecida, d'environ 98 tonneaux, avec ses agrès, &c.

Conditions: La propriété située à l'encoignure des rues Poydras et des Magasins, payables 87750 au 5 mars 1834, et 87750 *au 5 mars 1835*, et la balance, à un crédit de 1, 2 et 3 ans.

Le bail de la *propriété sise* à l'encoignure des rues des Magasins et Notre-Dame, à 1 et 2 ans de crédit; l'acquéreur devant en outre prendre charge des obligations imposées aux dits Estevanell & Courval comme preneurs aux termes de trois actes au rapport de L. T. Caire, en date du 30 avril et 25 octobre 1831 et 26 mars 1832, desquelles obligations, il sera donné communication au jour de la vente.

La famille, payable à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons, et assurée par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les bâtimens payables à 6 mois de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction. Livraison devant exister à leur arrivée en ce port et après déchargement de leur cargaison. On transférera aux acquéreurs les polices d'Assurance.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

N. B. La *propriété de l'encoignure* Magasins et Notre-Dame est louée à raison de $390 par mois, savoir: 4 des corps de logis à $50 par mois chaque; l'autre à $40, et le magasin qui a 100 pieds carrés, à $150 par mois.

Le locataire actuel s'offre à garder le magasin au même prix. 28 nov

PAR H. J. DOMINGON & HEWLETT & BRIGHT.

BELLE PROPRIETE A VENDRE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse d'Orléans, il sera vendu samedi, 4 janvier 1834, à la Bourse, les biens et propriétés ci-dessus décrites, se composant de **8 TERRAINS,** (dont quelques uns sont des lots de batture) situés dans la cité de Lafayette, faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, savoir:

3 TERRAINS situés sur la batture et formant l'encoignure des rues Sixième et Levée, et du débarquement Lafayette.

No 5, formant l'encoignure des rues Sixième et Levée et du débarquement Lafayette, ayant 34 pieds 2 pouces de face sur 115 pieds de profondeur du côté contigu à la rue Sixième et 113 pieds, 8 pouces de l'autre.

No. 7, attenant au No. 5, à la même dimension de face sur une profondeur de 142 pieds sur 4 pouces.

No. 6, attenant au No. 7, borné de l'autre côté par la propriété de M. Levi Fleece, à la même dimension de face que les Nos. 5 & 7 sur une profondeur de 141 pieds.

Ces trois lots ont en addition à leur profondeur, depuis la rue de la Levée jusqu'au débarquement Lafayette tous les droits de batture, dont il y a environ 300 pieds, plus ou moins, entre le dit débarquement et le fleuve.

Aussi—5 lots situés à l'encoignure de la Levée et Septième, savoir:

Le No 1, formant l'encoignure des rues de la Levée et Septième, mesurant 23 pieds 8 pouces sur la rue de la Levée sur une profondeur de 36 pieds d'un côté et 103 pieds 1 pouce de l'autre.

Le No 2, attenant au No 1, a la même mesure de face sur la rue de la Levée et une profondeur de 110 pieds 2 pouces.

Le No 3, attenant au No. 2, a la même mesure de face sur la Levée et 117 pieds, 3 pouces 4 lignes de profondeur.

Le No 4, attenant au No 3, a la même mesure de face sur la rue de la Levée, *sur une profondeur de* 124 pieds 5 pouces.

Le No 5, attenant au No 4, est borné de l'autre côté par la propriété de M. Benj. Buisson; il a la même mesure de face sur le No 4 et une profondeur de 131 pieds.

Ces 5 lots sont bornés par derrière par la propriété de M. Benjamin Buisson, à l'endroit où la largeur de chacun des dits lots est réduite à 32 pieds 11 pouces ou en d'autres termes; où les dits lots ont 9 pouces de moins de largeur que la partie qui est sur la rue de la Levée

Le tout conformément au plan fait par M. Benj. Buisson, et déposé au café de la Bourse.

Conditions: un sixième payable comptant, 2 sixièmes le 12 mars 1834, un sixième le 18 novembre 1834, un sixième le 12 mars 1835, un sixième le 12 mars 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente passés chez Wm. Boswell, not. public, aux *frais des acquéreurs.* 3 déc—4,1ps.

A LOUER.

Pour plusieurs années, si on le désire, TROIS MAGASINS face au fleuve, et une bonne maison adjacente, avec écuries et autres dépendances sur le Tchoupitoulas, au faubourg Lafayette, entre les rues Joséphine et Jackson; les lieux étaient occupés par M. Mulloney, et sont bien situés pour le commerce de l'Ouest. S'adresser sur les lieux, ou à

14 nov J. HAGAN & CO.

EN vente chez les soussignés en débarquement du navire français l'Anne Louise, venant de Bordeaux,
92 barriques Vin rouge, petit Médoc;
20 do do ordinaires;
28 do do *supérieures*;
36 do do Margaux, vins fins;
84 do do de Graves;
100 caisses vin rouge Margaux de l'année 1827, de 24 demi bouteilles chaque;
180 paniers Anizette;
30 caisses contenant 300/8 caisses prunes;
50 do do 100/4 do do
30 ballots contenant 30 grosses écritoires en liège;
1 caisse peignes.

20 nov J. B & F. LABATUT.

AVIS—A vendre par Blanc & Brugier—70 boucauts de Sucre, livrables à la Pointe Coupée, presque vis-à-vis le bayou Sarah, cela convient très bien au commerce de l'Ouest les bateaux à vapeur peuvent attérer. 3 déc

100 PIECES Toile d'emballage d'Ecosse, en débarquement et à vendre par
3 déc B. BOOTH & CO.